

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240206\_33**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Direction Relations Citoyennes et attractivité territoriale**

**Service en charge : Culture et Animations**

**OBJET : Dispositif Coupons Culture Jeunes – Attribution et versement d'une subvention exceptionnelle**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L2121-9 ; L2541-12, 10° ,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2011, instituant la mise en place du dispositif « CULTURE JEUNES » favorisant l'accès des jeunes appelés âgés de 21 ans et moins à la vie associative locale, au travers d'une aide financière de 15 €,

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, portant la participation de la Ville à 20 €, tout en maintenant l'abondement de 5 € au bénéfice de la structure associative hôte,

Considérant les demandes de remboursement de coupons présentées par l'Ecole de Musique CEMEO – AVENIR MUSICAL – CEMAF et l'Audacieuse du Mas (section théâtre), au titre de la saison 2023-2024, sur la base de leur valeur faciale de 20 € et de l'abondement unitaire de 5 €,

Il est proposé, après avoir contrôlé et établi un listing des ayants-droits des associations, d'accorder les subventions de fonctionnement suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

**Coupons « CULTURE JEUNES »**

ASSOCIATIONS CULTURELLES	NOMBRE	MONTANT	TOTAL
ECOLE DE MUSIQUE CEMEO	19	25,00 €	<b>475.00€</b>
ECOLE DE MUSIQUE AVENIR MUSICAL	10	25,00 €	<b>250.00€</b>
ECOLE DE MUSIQUE CEMAF	16	25,00 €	<b>400.00€</b>
AUDACIEUSE DU MAS Section Théâtre :	2	25,00 €	<b>50,00€</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>47</b>	<b>25,00 €</b>	<b>1 175.00€</b>

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240206\_33**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « Culture Jeunes » aux associations culturelles suivant le tableau ci-dessus,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

Sauf pour la subvention à l'Audacieuse du Mas,  
à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,  
32 Voix Pour,  
R. CHANUT ne prend pas part au vote.

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « CULTURE JEUNES » aux associations culturelles suivant le tableau ci-dessus,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

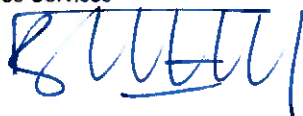
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 06 Février 2024

La Secrétaire de Séance,

Tiffany FILLOUX



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du ..13 Février 2024.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 06 FEVRIER 2024**

**Dispositif Coupons Culture Jeunes – Attribution et versement d'une subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 30 Janvier 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 06 Février 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 12), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19 h 10), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 10), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 10) à M. MAZARI Nabil, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 10) à M. ZEDDA Marc, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme SUZAT GIULIANI, M. DUMOND Jean-Claude à Mme MOUNIER Béatrice, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, M. PETIT Marc à M. MENDES José.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme FILLOUX Tiffanie

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33